

Protocole de Kyoto : des opportunités de financement pour des projets propres en Afrique

Montée des eaux, désertification, appauvrissement des sols, vagues de famines, de paludisme... plus que tout autre continent, l'Afrique sait à quel point la modification du climat représente un enjeu crucial. Néanmoins, il arrive que les décideurs et populations africaines soient en toute légitimité distants voire sceptiques face à la révolution verte qui déferle des cotes asiatiques à l'Amérique du Nord. Exportatrice d'énergies fossiles et encore peu développée économiquement, l'Afrique peut en effet avoir la tentation de se focaliser sur la voie du développement au moindre coût et pour le plus grand nombre... sans réellement prendre en compte la problématique des gaz à effet de serre.

Au-delà de la modification des comportements qui permet à moindre frais d'enclencher une « révolution verte » (trier les déchets, fermer les lumières, adapter sa conduite...), il existe dans le cadre du protocole de Kyoto une opportunité de valoriser les économies de pollution dans les pays en développement : les MDP.

Avec 32 projets MDP actuellement enregistrés permettant d'économiser de l'ordre de 10 millions de tonnes de CO₂e par an, l'Afrique représente 3% des CERs distribués aux pays en développement. C'est encore peu comparé au potentiel de projets que recèle le continent (récupération du méthane, arrêt du torchage, hydroélectricité, géothermie, éolien...), mais cela représente d'ores et déjà plus de 1% de ses émissions de GES. Et ce mouvement devrait continuer à monter en puissance si l'on croit tant les nombreux projets actuellement en attente de décision que l'intérêt du public pour les forums carbone depuis 2007 : forum de Rabat en avril 2007 et de Dakar en septembre 2008, Carbon Trade Africa à Johannesburg en juillet 2009, Carbon Markets MENA-au Caire en Octobre 2009... Enfin, on peut se réjouir de l'allongement de la liste des pays organisateurs de « projets propres » : Afrique du sud, Cote d'Ivoire, Égypte, Kenya, Maroc, Nigeria, Tanzanie, Tunisie, Ouganda.

La voie des MDP en Afrique n'est pas un long fleuve tranquille et certaines critiques doivent être écoutées. Mais pour chaque projet MDP développé en Afrique, les avantages ne sont pas négligeables et sont porteurs d'espoir : investissements, développement économique, maîtrise des émissions, mise en place de filières vertes et modification des comportements. Il est donc temps de passer à la vitesse supérieure !

Le protocole de Kyoto et les « mécanismes de flexibilité » au service de la réduction des GES

Si en un siècle, la température moyenne n'a augmenté « que » de 0,74 °C, le groupement intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) s'attend à une accélération de l'augmentation de la température de 1,4°C à 5,8 °C d'ici l'an 2100. Bien entendu, sur de longues périodes, la modification

du climat est logique et nous rappelle la petitesse de l'homme face à son environnement. Néanmoins, à la quasi unanimité des experts, il semble que cette fois-ci, l'homme soit le principal responsable de ce bouleversement climatique. Après un siècle et demi d'industrialisation et de déforestation accélérée, les gaz à effet de serre s'accumulent dans l'atmosphère, accélérant par la même occasion le réchauffement climatique.

Les politiques d'économie d'énergie et de limitation des polluants et notamment gaz à effet de serre ne sont pas nouvelles : le développement de la fiscalité pétrolière en Europe puis la diversification énergétique consécutive au second choc pétrolier ont permis à leur époque de limiter les énergies fossiles et donc indirectement les émissions de gaz à effet de serre. Dans le prolongement de la déclaration de La Haye et de la création du GIEC (qui a associé l'organisation météorologique mondiale et le Programme des Nations Unies pour le Développement), les gouvernements ont multiplié les initiatives pour lutter contre le réchauffement climatique : subventions à la rénovation de l'habitat, « écotaxes » sur les cylindrées ou les énergies (à l'image de la Contribution Climat Énergie en passe d'être adoptée en France).

Plus globalement, en 1997, en adoptant le Protocole de Kyoto, la majeure partie des pays industrialisés ont franchi un pas important dans la lutte contre le réchauffement climatique et se sont engagés à réduire globalement leurs émissions de gaz à effet de serre. A l'heure actuelle, et dans l'attente d'hypothétiques accords de Copenhague en décembre prochain où les États-Unis et certains pays en développement pourraient s'engager sur une réduction ou maîtrise des GES, des pays ont pris une certaine avance dans l'instauration de mécanismes de lutte contre les gaz à effet de serre. Ainsi, l'Union Européenne utilise d'ores et déjà 3 mécanismes de marché inspirés par le protocole de Kyoto (« mécanismes de flexibilité ») : le marché des droits d'émission, l'application conjointe et le mécanisme pour un développement propre (MDP). Si l'application conjointe et le marché international de droits d'émission concernent seulement les pays industrialisés, le MDP est le seul mécanisme du Protocole qui touche directement aux relations Nord/Sud.

Qu'est ce qu'un MDP ?

Un État ou une entreprise de l'Annexe I (liste des pays signataires ayant des objectifs chiffrés de baisse) investit dans un projet de réduction des émissions de GES dans un Pays en développement. En échange des réductions constatées, un volume équivalent d'Unités de Réductions d'Émissions Certifiées (UREC) lui est délivré. Cet investisseur pourra alors vendre ces unités sur le marché ou les déduire de ses obligations internationales de réduction.

Un tel mécanisme permet de lutter contre les émissions de GES, et peut s'avérer efficace d'un point de vue économique : en permettant de réduire les GES dans des pays non signataires, il offre des opportunités de réduction de pollution à moindre coût. Pour les pays en développement et notamment sur le continent africain, au-delà de l'impact favorable sur l'environnement, les projets MDP sont donc synonymes d'investissements étrangers et de transfert

de technologies. Ils peuvent par exemple permettre d'économiser de l'énergie, de changer de combustible, de supporter des énergies renouvelables ou des projets « puits de carbone » (pour le secteur forestier).

Les conditions générales de fonctionnement du MDP

Tout projet de réduction de GES n'est pas éligible ! S'appliquant à des pays (investisseur et hôte) qui ont ratifié le Protocole de Kyoto, le MDP doit contribuer au développement durable du pays hôte, en accord avec les propres critères de développement durable des pays concernés. Par ailleurs, le projet MDP doit permettre des réductions d'émissions de GES qui n'auraient pas été réalisées sans la création d'une obligation de réduction des émissions et ne s'appliquent pas aux projets nucléaires et que peu aux projets forestiers (« puits de carbone » limités à 1% des émissions de GES de 1990).

Quelle procédure de validation et d'enregistrement des projets MDP

1) A l'origine de tout projet MDP, il y a un document standard (« Project Design Document ») que doivent remplir les développeurs (État, entreprise privée ou ONG) et qui sera soumis à un Conseil Exécutif qui a pour rôle d'enregistrer et de superviser la mise en place du MDP. Disponible sur le site des Nations Unies, ce document décrit le projet et son impact en terme de gaz à effet de serre (GES). Il mentionne aussi bien les méthodologies utilisées pour calculer et surveiller les GES, qu'une étude d'impact sur l'environnement ou les commentaires des parties prenantes.

2) Dans un second temps, des organismes de certification (désignés sous le nom d'Entités Opérationnelles Désignées ou EOD) valident les projets MDP. Après examen du rapport de validation, le Conseil Exécutif a un délai de 8 semaines pour enregistrer ou non le projet comme projet MDP.

3) Enfin, un autre organisme de certification vérifie les réductions d'émissions du projet pour valider le rapport de surveillance des émissions du projet faite par son développeur.

4) A la suite du rapport de vérification, le Conseil Exécutif peut alors délivrer un volume de crédit d'émission (UREC) équivalent aux réductions d'émissions constatées.

5) « Payé » en crédit carbone, le développeur peut alors les valoriser en les vendant sur le marché ou en les ajoutant à ses quotas.

Kuyasa: un exemple africain de MDP au service de l'efficacité énergétique, de la qualité de vie des populations et du développement économique

En Afrique du sud, au Cap, le projet Kuyasa est emblématique de cette révolution verte. Né de la coopération entre la municipalité et l'organisation internationale SouthSouthNorth, le projet Kuyasa est un exemple de projet au service aussi bien des intérêts de la population, que de la puissance publique et plus généralement de l'environnement. Premier MDP à avoir été enregistré aussi bien en Afrique du sud que sur le continent (le 27 August 2005), ce projet consiste en l'amélioration de près de 2300 habitations à loyer modéré à Kuyasa grâce à l'installation pour chaque foyer d'un système de chauffage

solaire, des parois d'isolation et des ampoules fluorescentes à économie d'énergie (CFLs).

Au-delà même de l'amélioration de qualité de vie qu'il procure aux habitants, ce projet permet de limiter la consommation d'énergie, ce qui s'avère positif tant d'un point de vue environnemental qu'économique, aussi bien pour les habitants (diminuant de 40% leurs dépenses énergétiques soit \$96 économisé annuellement par foyer) que pour l'État, qui doit faire face à des insuffisances de production d'électricité.

En terme d'emplois et de développement économique, ce projet devrait permettre la création de 100 emplois pour l'installation des technologies et de filières (formations, expérience).

Enfin, d'un point de vue comportemental, ce projet permet de sensibiliser la population à l'économie d'énergie.

Sur le plan des investissements, près de R20 million ont été initialement budgétés, dont près de R11million pour les panneaux solaires. Grace au système de MDP, la réduction de GES est valorisée sur 21 ans (2.85 T CO₂e par maison annuellement), ce qui devrait permettre de couvrir de 15% à 30% des couts du capital du projet.

Interview avec Sarah Ward : Head Energy & Climate Change Environmental Resource Management, City of Cape Town

A-G : Quel est l'état d'avancement du projet ?

S.W : Le projet sera terminé d'ici la fin de l'année avec 2332 logements.

A-G : Sent-on un changement de perception de la consommation énergétique des habitants de Cap Town ?

S.W : Je ne pense pas, pas de manière très significative pour le moment, car le projet est limité à un seul endroit. Mais je pense que Kuyasa contribue à populariser le chauffe-eau solaire chez les personnes à faible revenu. Les plafonds sont moins popularisés.

A-G : Pensez-vous que ce projet sera dupliqué dans d'autres pays d'Afrique?

Je le pense. Il y a des initiatives pour ce type de projets dans d'autres pays en développement.

A-G : Constatez-vous des intérêts de décideurs africains?

Oui, un grand intérêt.

A-G : Quelles sont selon vous les principaux challenges pour mettre en place un projet MDP ?

De trouver les financements de départ pour le projet et d'avoir le support politique et financier pour accéder à un financement adapté. Le maître d'œuvre a du être innovant et compétent pour utiliser l'argent alloué (notamment pour le travail et la formation initiale).